

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 14 décembre 2009

NOMBRE

de conseillers en exercice 29

de présents 24

de votants 26

L'an deux mil neuf, le lundi quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, GUILLAUME, KEINERKNECHT
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL
FABBRI, KRIER, MAISTRE

Etait absent : Mmes LEMINEUR, WOLFARTH
M. LECOMTE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Mme DIART à M. CHARPENTIER
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Yves GRANJON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Yveline LANUEL**

L'association Breuil Services exprimant son intention de mettre un terme à ses activités au 30 novembre 2009, FR Services s'engage dès lors, à reprendre la gestion directe de l'activité de « mise à disposition de personnel ».

Elle propose ainsi d'embaucher sur les mêmes bases salariales à compter du 1^{er} décembre 2009, la secrétaire actuellement salariée de Breuil. Cette proposition a pour objet de maintenir les services rendus à partir de l'antenne de FR Services auprès des utilisateurs dans le cadre du service à domicile et portés jusqu'ici par Breuil Services. Comme par le passé, FR Services restera l'employeur des intervenants à domicile et assurera toutes les relations contractuelles avec ses utilisateurs à partir de l'antenne de Seichamps.

Ces actions étant dans la continuité de celles menées jusqu'ici par Breuil Services, la commune reconnaît la pertinence des objectifs poursuivis par FR Services et souhaite lui apporter les moyens matériels nécessaires pour les réaliser.

En conséquence et sur proposition de la commission Solidarité et Action Sociale réunie le 26 novembre 2009, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération avec l'association concernée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,

OBJET

**Convention avec l'association
FR Services pour la mise à
disposition de locaux**

N° 62/2009

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 7 décembre 2009 et que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2009.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

